

ÉDITORIAL

Un baroud d'honneur

Jean-Luc Mélenchon avait à sa manière sifflé la fin de la première manche en reconnaissant qu'Emmanuel Macron « avait le point ». Autrement dit, qu'il avait remporté sa première épreuve de force, sur la réforme du code du travail. Cela n'a pas empêché le même Mélenchon de descendre hier à nouveau dans la rue, pour protester contre les dites ordonnances, mais cette quatrième journée d'action avait des allures de baroud d'honneur. Les cortèges maigrelets qui ont arpenté le bitume des principales villes, n'ont fait que confirmer cette impression, même s'il y avait sans doute un peu plus de monde que la dernière fois. Il faut dire que les organisateurs avaient tout mis en œuvre pour ramener le manifestant : même Jean-Claude Mailly avait été

contraint par ses troupes de battre le pavé, ce qu'il n'a pas fait à Canossa ni à Calais avec les bourgeois, mais à Marseille. Des syndicats étudiants étaient aussi de la partie mais le gouvernement a habilement déminé la question de la « sélection » à l'entrée de l'université. Et la jonction étudiants-ouvriers, grande crainte de tous les gouvernements depuis mai 1968, ne s'est pas opérée.

BRUNO DIVE
b.dive@sudouest.fr



Voilà qui semble de bon augure pour le pouvoir, alors que le calendrier des réformes, parfois difficiles, va continuer de se dérouler

Emmanuel Macron a donc réussi à anesthésier les oppositions syndicales, comme il a pulvérisé les oppositions politiques. Les unes et les autres sont dispersées, façon puzzle, pour reprendre la célèbre expression des « Tontons Flingueurs », ce film que le président affectionne tant. Au Parlement, ni les gauches, ni la droite n'ont pu empêcher l'adoption à un rythme soutenu des réformes annoncées par le gouvernement. Et dans la rue, des syndicats plus divisés que jamais ne parviennent plus à mobiliser leurs troupes. Voilà qui semble de bon augure pour le pouvoir, alors que le calendrier des réformes, parfois difficiles, va continuer de se dérouler : apprentissage, formation professionnelle, assurance-chômage et surtout retraites.

Emmanuel Macron doit, cependant, se garder de tout triomphalisme et de toute provocation inutile. Il ne doit pas non plus trop charger la barque, ni attendre trop longtemps, bref il doit réussir la quadrature du cercle. Car sa popularité reste fragile dans les couches populaires et la France est un pays inflammable où une étincelle peut avoir des conséquences incalculables ; Villepin a payé pour le savoir avec le CPE. Mais tant qu'il conserve sa légitimité et traduit ses engagements en actes, il peut être relativement tranquille.

ÇA VA FAIRE DU BRUIT

Outremer L'Assemblée nationale a voté un soutien de près de 2,9 millions d'euros en faveur de l'île de Saint-Barthélemy, gravement touchée fin septembre par l'ouragan Irma. Saint-Barthélemy sera en fait exonérée du paiement en 2018 de la dotation globale de compensation (DGC) d'un montant de 2,88 millions d'euros.



Si vous me demandez : « Avez-vous envie de retrouver ça ? » Oui bien sûr ! Gouverner c'est exceptionnel !

Manuel Valls, ancien Premier ministre, interrogé par nos confrères du « Monde » ne cache pas son envie de gouverner à nouveau.

30 Trente Miss régionales, de 18 à 24 ans, sont en lice pour le titre de Miss France 2018 qui sera décerné le 16 décembre à Châteauroux, en direct sur TF1.

Le coup de crayon de Large et UrX

UN CHRIST DE LÉONARD DE VINCI VENDU 450,3 MILLIONS DE DOLLARS!



ENTRETIEN

« Les migrants ont aussi des droits »

JUSTICE Avocats sans frontières agit également en France, aux côtés des migrants. Explications de son président M^e François Cantier

« Sud Ouest » Pourquoi l'association Avocats sans frontières, qui n'a pas vocation à agir en France, intervient-elle aux côtés des migrants dans l'Hexagone ?

François Cantier Avocats sans frontières France (ASF) a pour vocation de défendre les personnes dont les droits fondamentaux sont menacés et qui n'ont pas la possibilité de bénéficier de l'assistance d'un avocat. C'est ce que nous faisons depuis vingt ans dans le monde, du Rwanda au Cambodge et de la Colombie au Kosovo. En France, la profession n'a pas su faire face à l'arrivée massive de migrants. C'est pourquoi ASF s'est mobilisé, avec ses bénévoles, notamment à Calais et Paris, pour répondre aux besoins de conseils juridiques des migrants.

Le droit des étrangers n'est pas un droit très lucratif. Comment avez-vous mobilisé la profession ?

Effectivement, le droit des étrangers n'est pas lucratif et ici sans aucune rémunération. Mais la profession d'avocat a une longue tradition de générosité. Dans plusieurs villes, comme à Bordeaux par exemple, avec un nombre de migrants relativement moins important, le barreau a su mobiliser des avocats pour leur apporter aide et assistance juridique.

Quelles sont les demandes exprimées par les migrants ?

Les migrants sont des personnes en grande détresse qui ont tout abandonné pour fuir la violence et la guerre. Ils ne connaissent rien de



François Cantier, aux côtés de la garde des Sceaux Nicole Belloubet, lors de la Convention nationale des avocats. PHOTO « SO »

leurs droits et souvent ne demandent rien, faute de savoir à quoi ils ont droit. Or les principes humanistes qui fondent notre société, nos lois et les traités internationaux auxquels nous avons adhéré, leur donnent des droits : celui d'être traité dignement, d'être nourri, logé et soigné, celui de demander l'asile. C'est aux autorités et à une profession comme la nôtre de leur dire leurs droits et de veiller à ce que ces derniers soient respectés.

Cet été, le Conseil d'État a sommé les pouvoirs publics de respecter les droits fondamentaux des migrants. Cet arrêt a-t-il vraiment été suivi d'effets ?

La justice, notamment le Conseil d'État, a condamné à plusieurs reprises l'État français à mettre en place des dispositifs de nature à respecter les droits fondamentaux des migrants. Dès novembre 2015, il a enjoint à l'État de mettre en place sur

la zone de la « jungle » de Calais, des points d'eau, des latrines, des poubelles, des voies pour les services de sécurité. Cela sous astreinte financière. L'État a dû s'exécuter.

Judiciariser la situation des migrants, est-ce la seule solution ?

Dans un État de droit comme le nôtre, avec une justice indépendante, la judiciarisation est possible et indispensable chaque fois que des droits sont bafoués. Les migrants sont des êtres humains et, à ce seul titre, bénéficient de droits fondamentaux et inaliénables : le droit à la vie, à la sécurité, à la santé. Lorsqu'ils ne sont pas respectés, la justice est là pour les rétablir dans leurs droits. C'est le combat d'ASF partout dans le monde. Il n'était pas supportable que face à de telles situations chez nous, en France, nous restions l'arme au pied.

Recueilli par Dominique Richard